Bordereau de signature

Compte Administratif pour le budget principal et pour les budgets annexes de la régie service extérieur des pompes funèbres, du terrain de camping et de la production et vente d_énergie

Signataire	Date	Annotation
app webdelib, *Application Webdelib*	31/05/2021	Visa
David SAMZUN_Maire, *Bureau du Maire*	31/05/2021	Signature Certificat au nom de David SAMZUN (Maire, COMMUNE DE SAINT NAZAIRE), émis par ChamberSign France CA3 NG Qualified eID, valide du 22 avr. 2020 à 14:27 au 22 avr. 2023 à 14:27.
Application Webdelib		Archivé

Dossier de type : ACTES VILLE // deliberations

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

VILLE DE SAINT-NAZAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2021

Numéro Délibération : DEL20210528_13

L'an deux mille vingt et un, le vingt huit mai, à 09:00 heures, le Conseil Municipal de Saint-Nazaire s'est réuni sous la présidence de M. David SAMZUN, Maire.

Étaient présents :
M. David SAMZUN, Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Xavier PERRIN, Mme Céline PAILLARD, M. Jean-Luc SÉCHET, Mme Lydie MAHÉ, M. Christophe COTTA, M. Michel RAY, M. Jean-Marc ALLAIN, Mme Emmanuelle BIZEUL, M. Alain GEFFROY, Mme Stéphanie LIPREAU, M. Alain MANARA, Mme Maribel LÉTANG-MARTIN, M. Saïd MERNIZ, Mme Noëlle RUBEAUD, M. Frédéric LECOMTE, M. Jean-Luc GUYODO, M. Eddy LE CLERC, Mme Martine DARDILLAC, M. Jean-Jacques LUMEAU, M. Jean-Christophe LACELLE, Mme Betty GALIOT, Mme Virginie BOUTET-CAILLÉ, M. Guillaume BURBAN, M. Mathieu FAILLER, M. Sylvain PEYRON, M. Dennis OCTOR, M. François BILLET, Mme Gaëlle BÉNIZÉ-THUAL, M. Olivier BLÉCON, M. Gwenolé PÉRONNO, Mme Sarah TRICHET-ALLAIRE, M. Cédric TURCAS, Mme Capucine HAURAY, Mme Hanane REBIHA, Mme Magali FENECH

Absents excusés mais ayant donné procuration à un membre du Conseil Municipal :
Mme Dominique TRIGODET, Mme Béatrice PRIOU, Mme Fabienne DEFOY, Mme Anne DECOBERT, Mme Pascale HASSANE, M. Eric PROVOST, M. Zine-Eddine BIBAH, Mme Lydia MANTZOUTSOS, Mme Anne-Laure GAYAUD-FRENOY, Mme Anne-Sophie PERRAIS, Mme Julia MOREAU, M. Philippe CAILLAUD

Secrétaire de séance : **M. Michel RAY, Adjoint au Maire,** a été désigné(e) en qualité de Secrétaire de Séance et a déclaré accepter cette fonction.

Nombre de Conseillers en exercice : 49

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

VILLE DE SAINT-NAZAIRE

13 - SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2021

Compte Administratif pour le budget principal et pour les budgets annexes de la régie service extérieur des pompes funèbres, du terrain de camping et de la production et vente d'énergie - Exercice 2020 - Examen.

M. PERRIN, Adjoint au Maire, lit l'exposé suivant :

Mes cher·es Collègues,

Conformément aux dispositions de l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêté des comptes de la collectivité est acté par le vote du Conseil municipal sur le compte administratif présenté par le Maire, après transmission du compte de gestion transmis par le Trésorier municipal.

Le compte administratif constitue le budget d'exécution établi par le Maire sur la base des actes budgétaires successifs de l'exercice (budget primitif, budget supplémentaire, décisions modificatives). En comparant les réalisations au regard des prévisions, le compte administratif permet de déterminer le résultat de l'exercice.

Les missions, activités et projets conduits par la Ville de Saint-Nazaire sont retracées au sein de 4 budgets : le budget principal et les budget annexes du camping, des pompes funèbres et de la production et vente d'énergie.

- **LE BUDGET PRINCIPAL**

Les résultats du budget principal pour 2020 sont retracés dans le tableau suivant (opérations réelles et opérations d'ordre) :

CA 2020	**Investissement**		**Fonctionnement**		**Total**	
Budget principal	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	9 144 509,28			4 465 524,44	9 144 509,28	4 465 524,44
Opérations de l'exercice	42 097 996,20	45 531 123,03	106 841 598,59	116 525 529,73	148 939 594,79	162 056 652,76
Total exercice	51 242 505,48	45 531 123,03	106 841 598,59	120 991 054,17	158 084 104,07	166 522 177,20
Résultat de l'exercice (opérations de l'exercice)		**3 433 126,83**		**9 683 931,14**		**13 117 057,97**
Résultat cumulé	**5 711 382,45**			**14 149 455,58**		**8 438 073,13**

Le compte administratif 2020 présente un excédent cumulé global de 8 438 K€. En 2019, il était de 5 321 K€. La Ville a donc reconstitué une partie de son fonds de roulement.

Conformément à la réglementation budgétaire (M14), l'excédent de fonctionnement (14 149 K€) permet de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (5 711 K€).

1.1. La Section de Fonctionnement

1.1.1. Les recettes réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre)

Celles-ci se décomposent de la façon suivante :

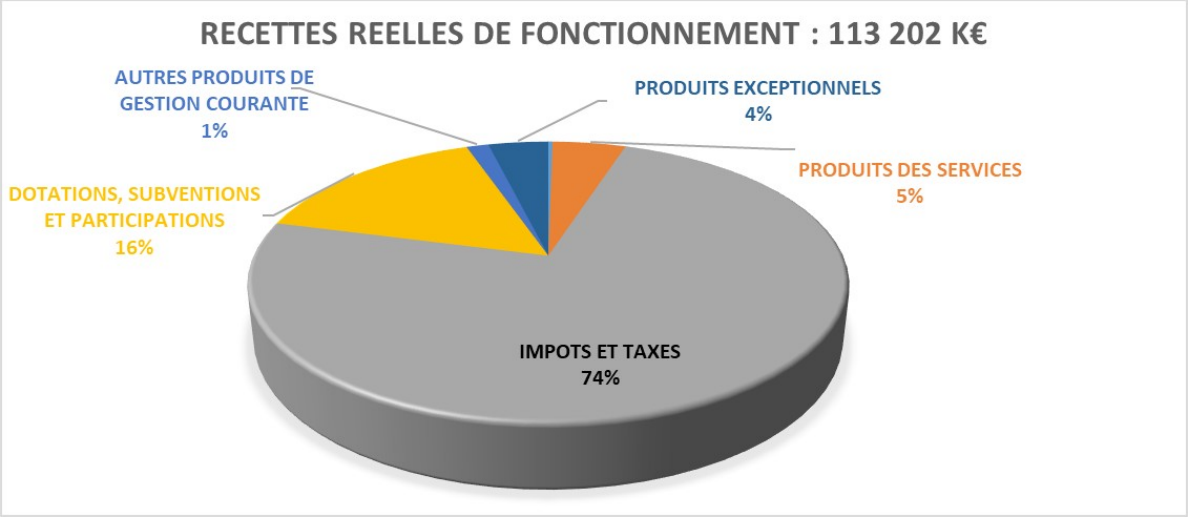

	RECETTES	2019	2020			
	DGA	CA	BP	CA	Taux réalisation/BP	Evolution 2020/2019
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE					
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	516 640	195 000	305 759	156,80%	-40,8%
70	PRODUITS DES SERVICES	7 322 519	7 250 443	5 364 326	73,99%	-26,7%
73	IMPOTS ET TAXES	83 956 809	81 859 462	83 807 707	102,38%	-0,2%
	dont taxes foncières et taxe d'habitation (y/c rôles sup)	*47 245 987*	*47 216 000*	*48 221 925*	*102,13%*	*2,1%*
	dont attribution de compensation	*22 613 810*	*22 237 662*	*22 366 451*	*100,58%*	*-1,1%*
	dont dotation de solidarité communautaire	*7 541 592*	*7 550 000*	*7 593 626*	*102,36%*	*0,7%*
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	18 126 295	18 212 751	17 719 913	97,29%	-2,2%
	dont dotation forfaitaire	*7 866 765*	*7 552 000*	*7 544 519*	*99,90%*	*-4,1%*
	dont dotation de solidarité urbaine	*2 080 458*	*2 163 000*	*2 149 675*	*99,38%*	*3,3%*
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 739 983	1 634 548	1 620 582	99,15%	-6,9%
76	PRODUITS FINANCIERS	1 698	4 000	79	1,98%	-95,3%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 963 867	1 455 000	4 383 506	301,27%	123,2%
	TOTAL	113 627 811	110 611 204	113 201 871	102,34%	-0,4%

Les recettes réelles s'élèvent à 113 202 K€, soit un taux de réalisation de 102,3 %. Elles sont en baisse de 0,4 % par rapport à 2019 principalement liée à la crise sanitaire. Corrigée des produits de cession, la réalisation du budget primitif est proche de 100 %. L'impact de la crise sanitaire sur nos recettes (-3,1 M€) est compensé partiellement par la dynamique fiscale du territoire notamment sur les bases fiscales taxe foncière (rôles complémentaires). Hors recettes exceptionnelles, celles-ci diminuent de 2,5 % en 2020.

Les faits marquants de l'exercice sont les suivants :

- Les produits des services, chapitre 70 « produits des services » (restauration scolaire, activités périscolaires, activités culturelles…) s'élèvent à 5,3 M€, en forte baisse de 26,7 % par rapport à 2019 du fait de l'impact COVID. On constate notamment une diminution des recettes liées à l'enfance, la culture, l'éducation et le sport (-40 % en moyenne, soit -1,2 M€). Les recettes de stationnement diminuent également (-31 %), des mesures de gratuité ayant été prises durant les périodes de confinement.
  Enfin, les refacturations à la CARENE sont impactées par la prise en compte de certains services mutualisés dans l'attribution de compensation (services communs) à compter de 2020.

- Chapitre 73 « impôts et taxes » : Les recettes fiscales représentent 74 % des recettes réelles de fonctionnement, soit 83,8 M€. Les contributions directes augmentent du fait de la hausse physique des bases ainsi que de leur revalorisation forfaitaire (+0,9 % en 2020 pour la TH et 1,2 % pour la TF).

  Globalement, les produits fiscaux, y compris les compensations, ont augmenté de 2,6 % par an sur la période 2014-2020, sans hausse des taux :

PRODUITS FISCAUX Y COMPRIS COMPENSATIONS

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Produit et compensation TH	22 833	24 529	23 508	25 037	25 419	26 446	26 859
Produit et compensations FB	20 570	21 100	21 357	21 678	22 045	22 734	23 664
Produit et compensation FNB	179	184	175	173	171	169	176
Produits et comp. ménages	43 583	45 813	45 040	46 888	47 635	49 350	50 699

EVOLUTION NOMINALE DES PRODUITS FISCAUX YC COMPENSATIONS

	Moy.	2015/14	2016/15	2017/16	2018/17	2019/18	2020/19
Produit et compensation TH	2,7%	7,4%	-4,2%	6,5%	1,5%	4,0%	1,6%
Produit et compensations FB	2,4%	2,6%	1,2%	1,5%	1,7%	3,1%	4,1%
Produit et compensation FNB	-0,3%	2,8%	-5,3%	-1,0%	-1,0%	-1,2%	3,9%
Produits et comp. ménages	2,6%	5,1%	-1,7%	4,1%	1,6%	3,6%	2,7%

  Concernant les autres produits fiscaux, on constate :
- Un dynamisme confirmé des droits de mutation, malgré la crise, avec une baisse moins forte qu'attendue (3,4 M€ contre 4 M€ en 2019).
- Une forte diminution de la taxe de séjour en raison des contraintes sanitaires ayant pesé sur le tourisme (364 K€ contre 515 K€ en 2019).
- La quasi-stabilité de la taxe sur la consommation finale d'électricité (1,1 M€).
- Les droits de place (188 K€) et la taxe sur les emplacements publicitaires (404 K€) ont été impactés par les exonérations décidées par le Conseil municipal.

  Enfin, l'attribution de compensation s'élève à 22,4 M€, sans nouveau transfert de compétence. La dotation de solidarité communautaire (7,6 M€) augmente légèrement en raison de la variation des critères de calculs (population, revenu et potentiel financier).

- Chapitre 74 « dotations » : Les dotations représentent 16 % des recettes réelles en 2020, soit 17,7 M€, en baisse de 2,2 % par rapport à 2019.
  La diminution de la dotation forfaitaire (-322 K€) est partiellement compensée par la hausse de la dotation de solidarité urbaine (+69 K€).
  Sur la période 2014-2020, la DGF a diminué en moyenne de 8 %, soit une perte de recette de 6,3 M€.

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dotation forfaitaire (DF)	14 236	12 041	9 785	8 422	8 177	7 867	7 545
+ Dotation de solidarité urbaine (DSU)	1 766	1 767	1 766	1 921	2 010	2 080	2 150
= DGF	**16 002**	**13 808**	**11 551**	**10 343**	**10 187**	**9 947**	**9 694**

EVOLUTION NOMINALE DE LA DGF COMMUNALE

	Moy.	2015/14	2016/15	2017/16	2018/17	2019/18	2020/19
Dotation forfaitaire (DF)	-10,1%	-15,4%	-18,7%	-13,9%	-2,9%	-3,8%	-4,1%
Dotation d'aménagement (DSU)	3,5%	0,1%	-0,1%	8,8%	4,6%	3,5%	3,3%

Parmi les autres dotations, on constate :

- Une stabilité des aides de la CAF (3,6 M€),
- Une baisse des autres participations de l'Etat (-140 K€, soit 532 K€ de subventions diverses, dotation globale de décentralisation, fonds d'amorçage…),
- Une baisse des recettes de l'unité de production alimentaire (UPAM), liée au confinement (-130 K€ soit 366 K€),
- Une hausse des compensations fiscales (+112 K€), qui représentent 2,8 M€.

- Au chapitre 75 « autres produits de gestion courante », les recettes correspondant aux loyers perçus au titre des locaux mis à disposition s'élèvent à 1,6 M€ (-119 K€). Elles tiennent notamment compte des exonérations décidées par le Conseil municipal en raison de la crise sanitaire.

- Enfin, au chapitre 77 « produits exceptionnels », les recettes de cession (notamment Paquebot, îlot Maudes) et les remboursements liés aux contentieux et sinistres s'élèvent à 4,4 M€. Ces recettes de cession constituent une part majeure de l'écart entre les réalisations et le budget, celles-ci ne pouvant réglementairement pas être inscrites au budget primitif.

En synthèse, l'année 2020 a été fortement marquée par la crise sanitaire, avec un impact net en recettes de -3,1 M€, partiellement compensé par le dynamisme des bases fiscales ainsi que par des recettes de cession.
Corrigée de ces éléments, la réalisation est conforme aux prévisions.

1.1.2. Les dépenses réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre)

Celles-ci se décomposent de la façon suivante :

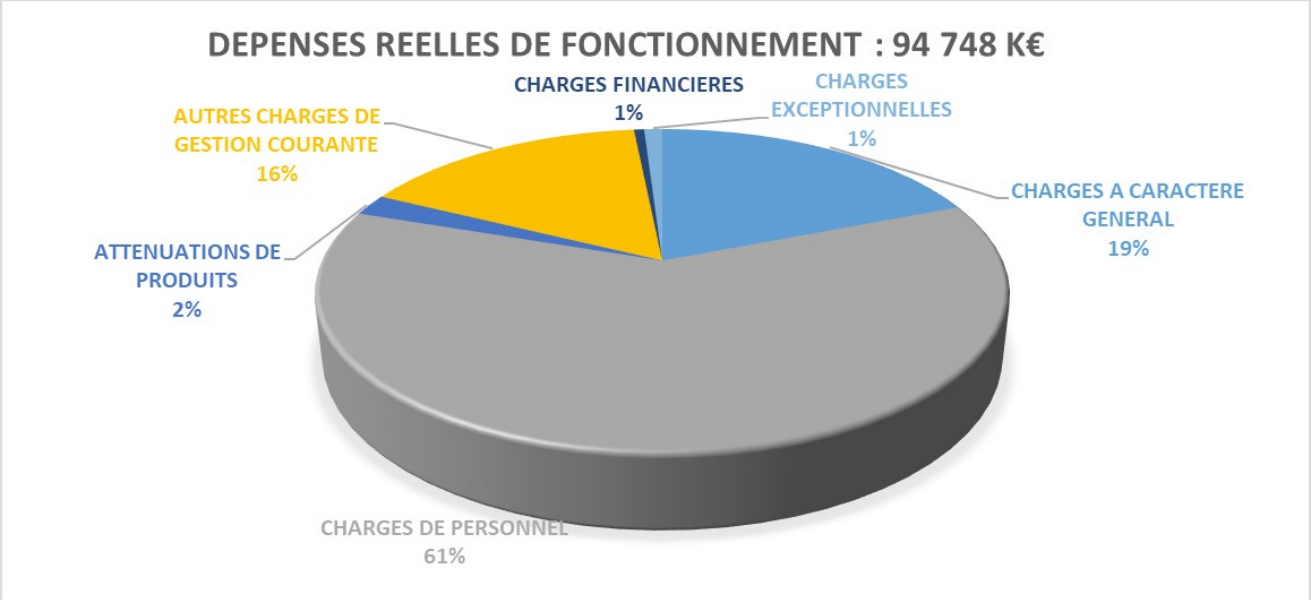

DEPENSES		2019	2020			
	DGA	CA	BP	CA	Taux réalisation/BP	Evolution 2020/2019
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	20 204 953	20 743 142	18 041 367	86,98%	-10,7%
012	CHARGES DE PERSONNEL	56 921 617	57 787 446	57 934 932	100,26%	1,8%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	2 027 181	2 000 000	2 020 690	101,03%	-0,3%
022	DEPENSES IMPREVUES		300 000		0,00%	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	14 183 319	13 989 320	15 253 463	109,04%	7,5%
	dont subventions versées	*12 021 136*	*11 960 013*	*12 919 196*	107,84%	7,5%
66	CHARGES FINANCIERES	659 135	990 000	537 970	54,34%	-18,4%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	883 382	894 957	959 838	107,25%	8,7%
TOTAL		94 879 587	96 704 865	94 748 260	97,98%	-0,1%

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 94,7 M€, soit un taux de réalisation de 98 %. Globalement les dépenses 2020 sont en retrait de 2 M€ par rapport au budget et quasi stables par rapport à 2019. Elles sont exactement conformes à notre prévision actualisée en juin 2020. Le surcoût COVID (environ 1,8 M€) a été compensé par des dépenses moindres liées au ralentissement de certaines activités.

Les principales évolutions sont les suivantes :

- Chapitre 011 « charges à caractère général » : elles s'élèvent à 18 M€, en baisse de 10 % par rapport à 2019, du fait de dépenses moindres pendant les périodes de confinement. Ainsi, les dépenses d'électricité et de chauffage sont en forte baisse (-24 %), certains équipements publics ayant été inoccupés au cours de l'année. De même, les dépenses de combustibles (-17,5 %), carburant (-28,5 %), d'alimentation (-15,6 %) ont diminué fortement.

L'épidémie de COVID a également entraîné des annulations de nombreuses manifestations, générant des économies sur différents postes (fêtes et cérémonies, gardiennage, frais divers…). Certaines dépenses ont néanmoins été impactées à la hausse du fait des mesures de protection qui ont été prises tout au long de l'année (+42 % sur les fournitures diverses d'entretien et nettoyage, masques…).

- Chapitre 012 « charges de personnel » : celles-ci représentent 61 % des charges de fonctionnement, soit 57,9 M€, en hausse de 1,8 % par rapport à 2019 et conforme aux prévisions. Outre les avancements de grade et d'échelon ainsi que l'application du protocole parcours carrières et rémunération (PPCR), la progression de ces charges reflète, comme les années précédentes, la nécessaire adaptation du service public aux besoins de la population croissante de Saint-Nazaire. Par ailleurs, on note l'impact de la crise sanitaire, avec le versement d'une prime COVID aux agents mobilisés pendant le premier confinement, la suspension du jour de carence et le maintien du régime indemnitaire durant les arrêts de travail intervenus sur la même période.

- Chapitre 014 « atténuations de produits » : il s'agit principalement de la contribution de la commune au fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC), soit 2 M€. Il convient de noter que cette contribution est prise en charge par la CARENE, via la dotation de solidarité communautaire.

- Chapitre 65 « autres charges de gestion courante » (15,3M€) : ces dépenses concernent principalement les subventions aux associations (8,9 M€ soit +5,1 %) et les participations versées aux partenaires institutionnels publics, dont le CCAS (3,5M€ soit +14,5 %). Elles augmentent de 1,1 M€ par rapport à 2019 du fait des mesures prises par la Ville dans le cadre de la crise sanitaire (soutien aux associations, chèques alimentaires distribués par le CCAS…).

- Chapitre 66 « charges financières » : il s'agit des intérêts des emprunts, qui s'élèvent à 0,5 M€, poursuivant ainsi leur baisse continue depuis le début du mandat, du fait de la faiblesse des taux et du faible niveau d'endettement de la collectivité. Le taux moyen de la dette de la commune de Saint-Nazaire est actuellement de 0,8 %.

- Chapitre 67 « charges exceptionnelles » : celles-ci représentent 1 % des dépenses totales. Elles comprennent principalement la contribution versée à SNAT (Saint-Nazaire Agglomération Tourisme), soit 845 K€.

En synthèse, les dépenses 2020 ont, tout comme les recettes, été fortement marquées par la crise sanitaire, avec un impact net estimé à -0,8 M€ (subventions versées et surcoûts frais de personnel compensés par des économies de charges courantes). Elles sont exactement conformes aux prévisions actualisées en juin 2020.

1.1.3. Les réalisations 2020 au regard de la contractualisation avec l'Etat

Après deux années de contractualisation avec l'Etat, ayant limité la croissance des dépenses de fonctionnement à 1,2 % au maximum, le dispositif a été suspendu en 2020 en raison de la crise sanitaire, afin que les collectivités locales puissent assumer, sans contrainte issue de la norme encadrant leurs dépenses réelles de fonctionnement, les dépenses urgentes de soutien à la population et à l'économie.

A noter que si la contractualisation avait été maintenue, la Ville de Saint-Nazaire aurait respecté l'objectif en 2020.

1.1.4. Les soldes de gestion

CHAINE DE L'EPARGNE

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Produits de fonctionnement courant	107 892	109 198	108 460	111 863	110 509	111 662	108 818
- Charges de fonctionnement courant	89 078	90 792	92 118	95 661	93 954	94 142	93 250
+ Solde exceptionnel	**827**	**882**	**1 880**	**3 536**	**1 914**	**1 888**	**3 424**
= EPARGNE DE GESTION (EG)	**19 641**	**19 288**	**18 222**	**19 738**	**18 469**	**19 408**	**18 992**
- Intérêts	1 306	1 216	954	792	773	659	538
= EPARGNE BRUTE (EB)	**18 335**	**18 072**	**17 268**	**18 946**	**17 696**	**18 749**	**18 454**
- Capital	6 641	6 866	6 613	5 446	6 395	7 241	7 650
= EPARGNE NETTE (EN)	**11 694**	**11 206**	**10 655**	**13 500**	**11 301**	**11 508**	**10 804**

Les soldes d'épargne se dégradent légèrement en raison de la crise mais demeurent satisfaisants, permettant ainsi de poursuivre les investissements inscrits au projet stratégique.

- **L'épargne de gestion**, qui reflète le solde d'autofinancement généré par la Ville sur ses activités courantes, hors charge des intérêts de la dette s'élève à 19 M€.

- **L'épargne brute,** qui traduit la capacité d'autofinancement de la collectivité (recettes réelles – dépenses réelles), est de 18,5 M€, soit 16,3 % des produits de fonctionnement (seuil d'alerte 8 %). Elle est exactement conforme aux prévisions, après retraitement des produits de cessions qui ne pouvaient être inscrits au stade du budget. L'épargne brute par habitant est de 257 €, la moyenne nationale de la strate étant de 219 €.

- **L'épargne nette** s'élève à 10,8 M€, soit 151 € par habitant. Saint-Nazaire dispose cependant d'une épargne nettement supérieure à celle des villes de même importance (84 € pour la moyenne de la strate en 2019).

Les soldes de gestion sont ainsi stabilisés, la collectivité réalisant des niveaux d'investissement (30 M€) qui restent compatibles avec sa capacité financière tout en faisant preuve d'une grande maîtrise de sa gestion en fonctionnement.

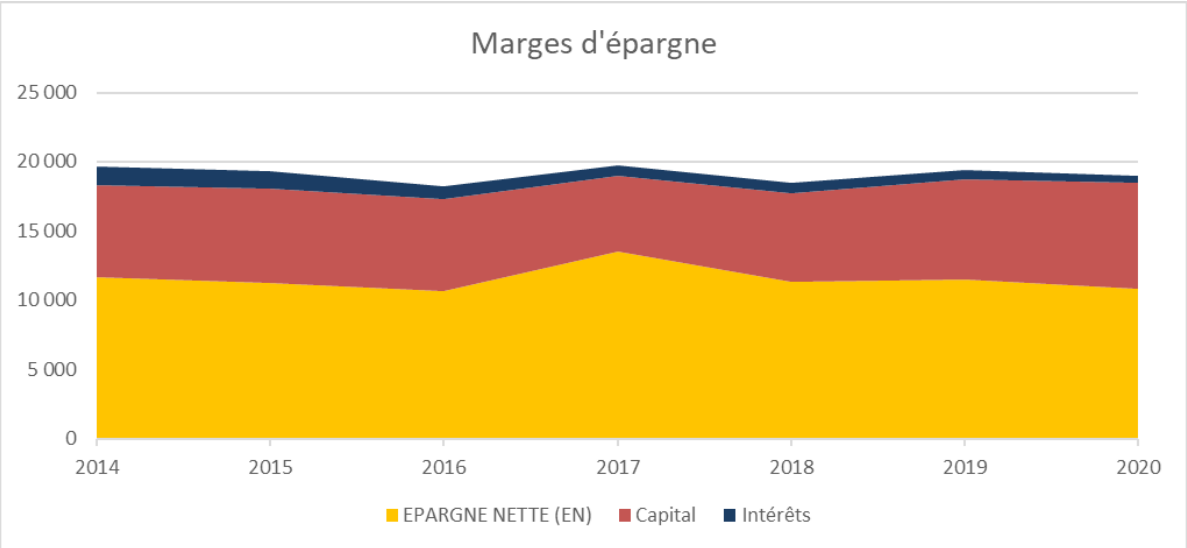

Les grands équilibres du compte administratif 2020 peuvent se résumer ainsi :

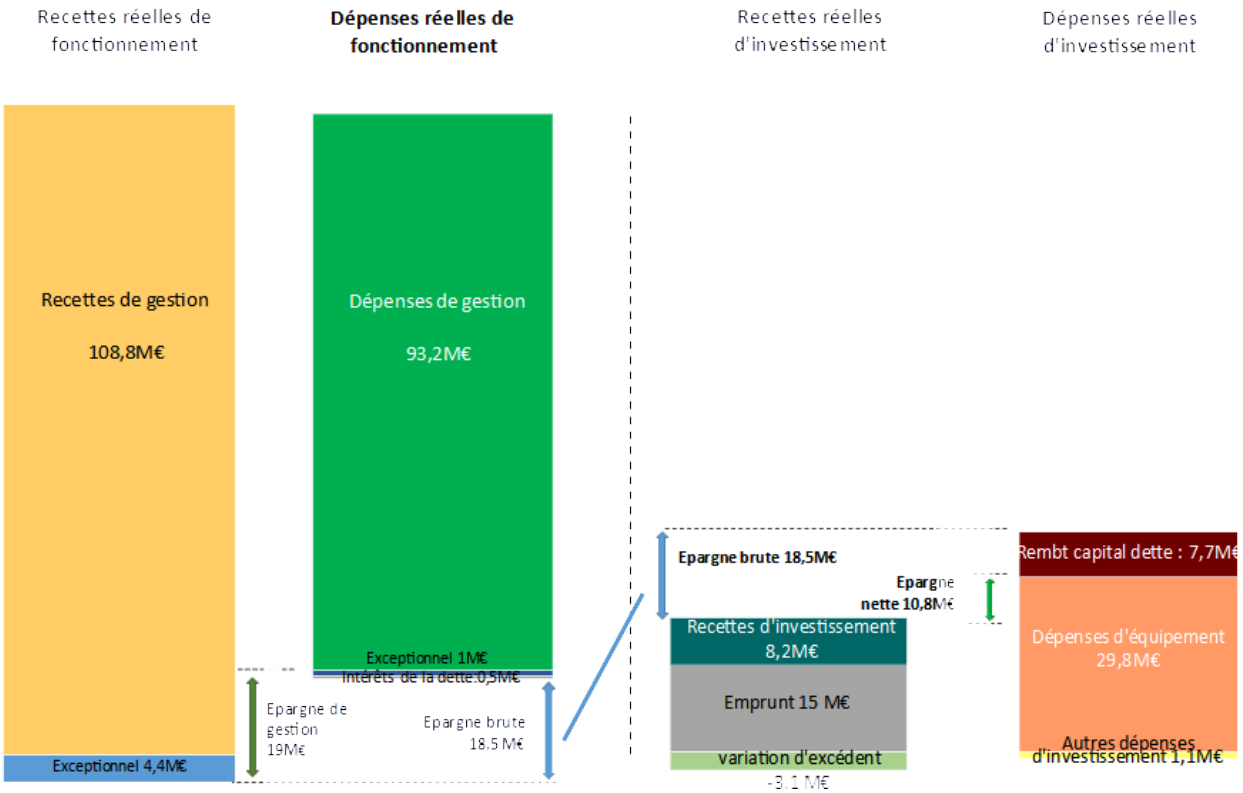

1.2. La section d'investissement

1.2.1. Les dépenses d'investissement (hors opérations d'ordre)

30,9 M€ de dépenses réelles d'investissement ont été réalisées en 2020, hors remboursement du capital des emprunts. Le taux de réalisation est de 63 % par rapport au BP, en raison de certains décalages d'opérations liés à l'arrêt des chantiers pendant le premier confinement. Ce niveau de réalisation est plutôt satisfaisant compte tenu du contexte sanitaire et comparé au taux de réalisation 2019 (72 %). :

- Les dépenses d'équipement s'élèvent à 29,8 M€, contre 30 M€ en 2019, soit plus que la moyenne des dépenses depuis le début du projet stratégique en 2016 (27,2 M€). Les 12,5 M€ de dépenses non réalisées seront rephasées sur les exercices futurs, en fonction des nécessités d'opérations.
- Les autres dépenses d'investissement concernent principalement les avances consenties aux concessionnaires dans le cadre des opérations d'aménagement (1,1 M€).

Les principales réalisations de l'exercice sont les suivantes :

- 0,7 M€ concernent les aménagements structurants (front de mer, base sous-marine…) ;
- 13,4 M€ concernent le patrimoine de la commune dont :
  - Mises en sécurité et conformité des bâtiments : 3,8 M€ (accessibilité, toitures, alarmes, efficacité énergétique…)
  - Patrimoine scolaire 2,6 M€ (Michelet, ex-OMJ…) ;
  - Patrimoine sportif 4,2 M€ (plaine des Sports dont piste d'athlétisme, sols sportifs, gymnase Porcé, base nautique Bois Joalland …) ;
  - Patrimoine culturel 0,7 M€ (conservatoire, art urbain)
  - Bâtiments administratifs et autres 2,1 M€ (restaurant scolaire Curie, réparations suite sinistres…) ;

- 6,9 M€ pour les travaux sur les espaces publics (Centre-bourg Saint-Marc, Boulevard Leferme, gros entretien des chaussées et trottoirs, éclairage public, plan vélo…) ;
- 1 M€ pour les aménagements en centre-ville (dont Bains-douches, halles) ;
- 3,4 M€ d'équipements pour les services (parc auto, informatique, matériels techniques et administratifs) ;
- 1,5 M€ pour l'accompagnement au logement et le PRIR ;
- 2,1 M€ d'acquisitions foncières ;
- 0,6 M€ pour le numérique (diffusion médiation, relations aux habitants …).

	Libellé AP	CP 2020
40	AMENAGEMENTS STRUCTURANTS PDD	646 311
50	CENTRE VILLE	1 054 357
511	PRIR - PATRIMOINE BATI	121 986
512	PRIR - ESPACE PUBLIC	142 542
52	ACCOMPAGNEMENT AU LOGEMENT	1 260 663
53	FONCIER	2 145 926
60	MISE EN CONFORMITE ET OBLI.REGLEMENTAIRE	1 838 102
61	MISES EN SECURITE	1 823 729
62	DEMOLITIONS	88 554
63	PROGRAMME ENERGIE	94 701
64	MATERIELS SERVICES	3 440 097
651	PATRIMOINE SCOLAIRE	2 554 761
652	PATRIMOINE CULTUREL	718 824
653	PATRIMOINE SPORTIF	4 162 266
654	PATRIMOINE LOGISTIQUE RESTAURATION SCOLA	366 181
655	AUTRES PATRIMOINES	1 777 647
70	ESPACE PUBLIC	6 915 931
71	VILLE NUMERIQUE	601 470
80	PROVISIONS	0
88	INSTALLATIONS ENERGIES PHOTOVOLTAIQUES	79 930
TOTAL Projet Stratégique		29 833 980

1.2.2. Les recettes d'investissement (hors opérations d'ordre)

Pour financer ces investissements, la Ville a eu recours à plusieurs leviers :

- L'Epargne nette, soit 10,8 M€, représente 32 % du total ;
- Le recours à l'emprunt, à hauteur de 15 M€ (44 %) ;
- Les autres recettes représentent 24 % du financement, soit 8,2M€ :
  - 4 M€ de Fonds de Compensation de la TVA (F.C.T.V.A.),
  - 1,2 M€ au titre des subventions, dont 0,5 M€ de subventions d'équipement (gymnase Porcé, participation CARENE Bd Leferme) et 0,7 M€ de fonds affectés (amendes de police, participations voiries et réseaux),
  - 0,9 M€ de taxe d'aménagement perçue à l'occasion du dépôt des permis de construire (au taux de 3 %).
  - 2M€ de remboursement d'avances de la SONADEV dans le cadre des concessions d'aménagement
- Le surplus permet de reconstituer le fonds de roulement à hauteur de de 3,1 M€, tout en sécurisant les besoins d'emprunt 2021 à des conditions très avantageuses.

La Ville de Saint-Nazaire aura investi au total plus de 27,2 M€ par an en moyenne depuis 2014 pour la mise en œuvre son projet stratégique.
Le taux de réalisation du projet stratégique 2016-2024 est conforme à l'échéancier prévisionnel prorata temporis, soit 135,9 M€ (55%) sur 246,5 M€.

Le bon niveau d'épargne de la collectivité et les recettes d'investissement auront permis de financer 66 % de ce programme d'investissement sur la période, l'emprunt ne représentant qu'un tiers des sources de financement.

1.3. La dette

L'encours de la dette au 31 décembre 2020 est de 62,3 M€ (54,9 M€ en 2019), en intégrant 15 M€ d'emprunts nouveaux et les remboursements de capital (7,7M€).
Saint-Nazaire reste parmi les villes les moins endettées de sa catégorie, avec 867 € par habitant, pour une moyenne de 1 368 € (source DGCL - Comptes des communes de 50 à 100 000 habitants 2019).

Cette dette est constituée à 55 % d'emprunts à taux fixe (34,1 M€), au taux moyen de 1 %, et de 45 % à taux variable (28,2 M€) au taux moyen de 0,5 %. Le taux moyen de l'ensemble de la dette en 2020 est de 0,8 %. Il était de 1,2 % l'an passé.
La durée de vie moyenne de la dette est de 5 ans et 7 mois.

Compte tenu du bon niveau d'épargne de la collectivité, la capacité de désendettement de la commune se maintient à un niveau très satisfaisant, soit 3,4 ans, qui reste bien inférieur à la moyenne de la strate (6 ans en 2019).

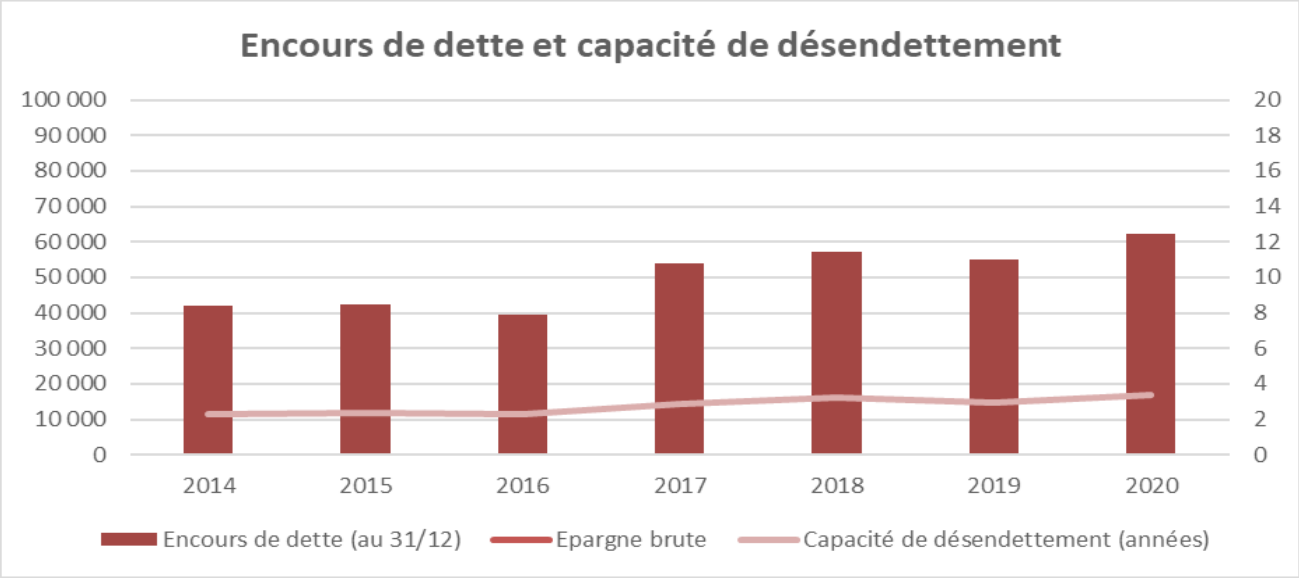

2. LES BUDGETS ANNEXES

2.1. Terrain de camping

Pour mémoire, une Délégation de Service Public a été signée début 2016 avec la Société CAMP ATLANTIQUE pour 21 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2037.

Les écritures 2020 de ce budget, assujetti à la T.V.A. se résument à :

- 10 209 € de dépenses de fonctionnement, correspondant à la taxe foncière payée sur cet équipement, celle-ci étant remboursée par le délégataire ;
- 78 976,48 € de recettes réelles de fonctionnement, correspondant au loyer du délégataire ainsi qu'au remboursement de la taxe foncière.

Le résultat global cumulé s'élève à 180 533,03 €

CA 2020	**Investissement**		**Fonctionnement**		**Total**	
Budget Camping	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté				111 765,55		111 765,55
Opérations de l'exercice			10 209	78 976,48	10 209	78 976,48
Résultat exercice		**0**		**68 767,48**		**68 767,48**
Résultat exercice cumulé		**0**		**180 533,03**		**180 533,03**

2.2. Pompes funèbres

CA 2020	Investissement		Fonctionnement		Total	
Budget Pompes funèbres	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		92 700,35		13 441,06		106,141,41
Opérations de l'exercice		6 694,72	6 694,82	14 789,30	6 694,82	21 484,02
Résultat exercice		**6 694,72**		**8 094,48**		**14 789,20**
Résultat exercice cumulé		**99 395,07**		**21 535,54**		**120 930,61**

Les écritures du budget « régie du service extérieur des pompes funèbres », assujetti à la T.V.A. se résument au produit des contrôles techniques des opérations funéraires et amortissements des équipements.

2.3. Production et vente d'énergie

CA 2020	Investissement		Fonctionnement		Total	
Budget Production et vente d'énergie	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		195 255,39	2 600,58		2 600,58	195 255,39
Opérations de l'exercice	92 249,96	0	2 458,91	0,97	94 708,87	0,97
Résultat exercice	**92 249,96**		**2 457,94**		**94 707,90**	
Résultat exercice cumulé		**103 005,43**	**5 058,52**			**97 946,91**

Ce budget annexe, ouvert en 2018, s'inscrit dans la démarche de développement durable de la Ville, Il a pour objectif d'équiper les toitures de certains équipements municipaux de panneaux photovoltaïques (Groupes scolaires Gambetta, Victor Hugo, gymnases A. Le Port et Berthauderie, Plateforme de Coulvé).
Les dépenses d'équipement réalisées en 2020 sur l'autorisation de programme créée à cet effet se sont élevées à 80 K€.

Les opérations de l'exercice, tous budgets confondus, sont retracées dans le tableau suivant :

Budget	Investissement			Fonctionnement			Résultat global
	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat	
Principal	42 097 996,20	45 531 123,03	3 433 126,83	106 841 598,59	116 525 529,73	9 683 931,14	13 117 057,97
Excédent/déficit reporté	9 144 509,28		-9 144 509,28		4 465 524,44	4 465 524,44	-4 678 984,84
Total Principal			-5 711 382,45			14 149 455,58	8 438 073,13
Camping	-	-	0,00	10 209,00	78 976,48	68 767,48	68 767,48
Excédent/déficit reporté	-		0,00		111 765,55	111 765,55	111 765,55
Total camping			0,00			180 533,03	180 533,03
Pompes funèbres	-	6 694,72	6 694,72	6 694,82	14 789,30	8 094,48	14 789,20
Excédent/déficit reporté		92 700,35	92 700,35		13 441,06	13 441,06	106 141,41
Total pompes funèbres			99 395,07			21 535,54	120 930,61
Production d'énergie	92 249,96	-	-92 249,96	2 458,91	0,97	-2 457,94	-94 707,90
Excédent/déficit reporté		195 255,39	195 255,39	2 600,58		-2 600,58	192 654,81
Total production d'énergie			103 005,43			-5 058,52	97 946,91
Budget consolidé	51 334 755,44	45 825 773,49	-5 508 981,95	106 863 561,90	121 210 027,53	14 346 465,63	8 837 483,68

Le résultat cumulé consolidé est excédentaire à hauteur de 8,8 M€ dont 8,4 M€ pour le seul budget principal.

Le Conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de 2020 du budget principal de la Ville et des budgets annexes du terrain de camping, de la régie du service extérieur des pompes funèbres, de la production et de la vente d'énergie, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré pour le budget principal et les budgets annexes :

- donne acte de la présentation faite du compte administratif 2020 résumé dans le tableau ci-dessus,

- constate, pour le budget principal et pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du Receveur Municipal relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- arrête les résultats définitifs 2020 tels que résumés dans les tableaux présentés.

L' Adjoint au Maire,
Xavier PERRIN

Le Conseil Municipal, dûment convoqué et après en avoir délibéré, émet le vote suivant :

SÉANCE DU CONSEIL - **ADOPTÉ A LA MAJORITÉ**
Votants : 48
Pour : 38
Contre : 0
Abstentions : 10

M. David SAMZUN, Maire, n'a pris part ni aux débats ni au vote.

David SAMZUN_Maire

Signé par : David SAMZUN_Maire
Date : 31/05/2021
Qualité : Bureau du Maire

Document signé électroniquement